

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 14 juillet 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatorze Juillet à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une salle polyvalente n°2.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI à Ange LARI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 23 mai 2025 pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une salle polyvalente.

Après l'analyse des candidatures et des offres, c'est la proposition du groupement d'entreprises comprenant : l'EI Jean-Baptiste ANTONIETTI – La SARL INGENIA- La SARL ITEC qui a été retenue pour un montant de : 71 100€ HT soit 85 320 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une salle polyvalente n°2 au groupement d'entreprises EI Jean-Baptiste ANTONIETTI-la SARL INGENIA – la SARL ITEC.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit marché.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 à l'article 2313 de l'opération 227.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 15.07.2025
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 16.07.2025

Fait à PROPRIANO, le 14 Juillet 2025

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250714-2025-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2025

